



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/MP.WAT/2009/L.4  
10 août 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION  
SUR LA PROTECTION ET L'UTILISATION  
DES COURS D'EAU TRANSFRONTIÈRES  
ET DES LACS INTERNATIONAUX

Cinquième session  
Genève, 10-12 novembre 2009  
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

CENTRE INTERNATIONAL D'ÉVALUATION DE L'EAU

**PROJET DE STRATÉGIE ET DE PLAN DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE  
2010-2012 DU CENTRE INTERNATIONAL D'ÉVALUATION DE L'EAU**

Projet de stratégie et de plan de travail soumis par la Slovaquie

*Résumé*

On trouvera dans le présent document la proposition relative à la décision que la Réunion des Parties pourra prendre en ce qui concerne les futures activités du Centre international d'évaluation de l'eau, au vu du projet de stratégie et de plan de travail du Centre pour la période 2010-2012. La stratégie donne une vue d'ensemble des responsabilités générales et de la structure du Centre, notamment. Le plan de travail indique les activités à mener durant la période considérée et les ressources prévues à l'appui de ces activités.

## **HISTORIQUE ET MESURES PROPOSÉES PAR LA RÉUNION DES PARTIES**

1. Donnant suite à son offre d'accueillir le Centre international d'évaluation de l'eau, faite à la quatrième session de la Réunion des Parties (Bonn (Allemagne), 20-22 novembre 2006), la Slovaquie a pris toutes les mesures nécessaires pour transférer le Centre dans les locaux de l'Institut slovaque d'hydrométéorologie. Le Centre a été inauguré officiellement le 7 avril 2009 à Bratislava. Cet événement a été marqué par la signature du mémorandum d'accord sur le Centre entre le Gouvernement slovaque et la Commission économique pour l'Europe (CEE).
2. Le présent document a été établi par l'Institut slovaque d'hydrométéorologie avec le concours du Président de la Réunion des Parties, du Président du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, des Pays-Bas et du secrétariat de la Convention. Le projet de stratégie et de plan de travail du Centre international d'évaluation de l'eau pour la période 2010-2012 (tel qu'il est exposé dans les annexes I et II ci-après) est censé remplacer le mandat actuel du Centre, que les Parties ont approuvé à leur deuxième session (La Haye, 23-25 mars 2000).
3. À sa dixième réunion (Bratislava, 10 et 11 juin 2009), le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation a révisé et approuvé le projet de stratégie et de plan de travail et a décidé de le soumettre pour adoption à la Réunion des Parties à sa cinquième session (ECE/MP.WAT/WG.2/2009/2, par. 50).
4. La Réunion des Parties souhaitera peut-être:
  - a) Réaffirmer le rôle essentiel du Centre dans la mise en application des obligations au titre de la Convention et de ses protocoles;
  - b) Remercier la Slovaquie pour le travail accompli et pour la fourniture des ressources ayant permis au Centre de démarrer ses activités, et l'inviter à continuer d'appuyer les activités du Centre en lui allouant des ressources;
  - c) Adopter la stratégie et le plan de travail du Centre pour la période 2010-2012, tels qu'ils sont exposés dans les annexes du présent document;

d) Décider que, durant la période 2010-2012, le Centre accorderait la priorité à l'appui des nouveaux projets pilotes et à la fourniture de contributions à la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières;

e) Encourager les gouvernements et les parties prenantes à participer aux activités du Centre et inviter les donateurs à rassembler les fonds nécessaires pour appuyer ces activités.

## **Annexe I**

# **STRATÉGIE DU CENTRE INTERNATIONAL D'ÉVALUATION DE L'EAU**

## **I. HISTORIQUE**

1. À la deuxième session de la Réunion des Parties (La Haye, 23-25 mars 2000), le Centre international d'évaluation de l'eau a été institué en tant que centre de coordination au titre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, sous la direction des Pays-Bas. Il a depuis révélé son efficacité au service de la Convention et de ses protocoles et a contribué à mettre en application les obligations énoncées dans ces instruments.

2. À la quatrième session de la Réunion des Parties (Bonn (Allemagne), 20-22 novembre 2006), le Gouvernement slovaque a proposé d'accueillir le Centre international d'évaluation de l'eau dans les locaux de l'Institut slovaque d'hydrométéorologie. Cette proposition s'est concrétisée par l'inauguration officielle du Centre le 7 avril 2009 et par la signature, le même jour, d'un mémorandum d'accord sur le Centre entre le Gouvernement slovaque et la Commission économique pour l'Europe (CEE).

## **II. OBJECTIFS**

3. La stratégie a principalement pour but d'établir le cadre général des activités du Centre. Elle doit aider les États parties et non parties à la Convention, ainsi que d'autres partenaires potentiels du Centre, à élaborer un plan à long terme pour la mise en application de la Convention et de ses protocoles. En se fondant sur cette stratégie, les États parties, les États non parties et les partenaires du Centre sont invités: a) à prévoir et mettre en œuvre des activités répondant à des besoins; b) à rechercher les synergies entre les différents projets; et c) à étudier la possibilité de collecter des fonds au profit de ces activités.

### III. RESPONSABILITÉS

4. Compte tenu du besoin croissant de considérer la surveillance et l'évaluation dans le cadre plus large de la gestion intégrée des ressources en eau, il est nécessaire d'élargir l'orientation initiale du Centre sur la surveillance et l'évaluation.

5. À la lumière des décisions prises par la Réunion des Parties en ce qui concerne les domaines d'activité au titre de la Convention et de l'expérience acquise depuis l'établissement du Centre, les responsabilités suivantes sont prévues pour ce dernier:

a) Élaborer et mettre en œuvre des projets pilotes sur des questions prioritaires arrêtées par les Parties à la Convention, ou participer à leur élaboration et à leur mise en œuvre;

b) Aider à établir les évaluations périodiques des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières;

c) Organiser des stages de formation et des ateliers, ou aider les pays de la CEE et les organes communs à organiser des manifestations de ce type;

d) Fournir des conseils sur la gestion intégrée des ressources en eau, à la demande des pays de la région de la CEE et d'autres régions, le cas échéant;

e) Servir de centre d'échange pour les questions relatives à la Convention et à ses protocoles, notamment en rassemblant et en diffusant les documents pertinents;

f) Jouer un rôle de coordonnateur entre les membres du Groupe restreint et les autres partenaires, afin de promouvoir: i) des initiatives communes, notamment la mise en œuvre de projets et les activités parallèles de collecte de fonds; ii) l'échange de concepts et de résultats dans le domaine de la recherche scientifique; et iii) un dialogue entre les scientifiques et les politiques, visant à faciliter la transformation des résultats scientifiques et du savoir-faire technique en mesures de politique générale;

g) Aider les organes communs, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 9 de la Convention, à s'acquitter de leurs obligations au titre de celle-ci.

6. Le Centre veillera à ce que toutes ses tâches et activités principales soient bien coordonnées et harmonisées, dans la mesure du possible, avec les dispositions législatives et les politiques pertinentes de l'Union européenne, les activités de l'Agence européenne pour l'environnement et de ses centres spécialisés compétents, et les activités des organes communs institués au titre de la Convention.

7. Les activités doivent répondre à des besoins et peuvent être organisées au niveau de la région de la CEE dans son ensemble, au niveau sous-régional (en Europe de l'Est, dans le Caucase, en Asie centrale, en Europe du Sud-Est et dans les pays de l'Union européenne et d'autres pays d'Europe occidentale) ou au niveau national.

8. Un plan de travail pour la période de trois ans entre les sessions de la Réunion des Parties sera établi aux fins de l'exécution des activités prioritaires et soumis, pour adoption, à la Réunion des Parties.

#### IV. STRUCTURE

9. La Réunion des Parties à la Convention examinera l'avancement des activités du Centre et déterminera l'orientation stratégique de ses futures activités.

10. Les organes subsidiaires créés au titre de la Convention fixeront des domaines d'activité et prévoiront des activités telles que des projets pilotes.

11. Le secrétariat de la Convention veillera à ce que les organes créés au titre de la Convention communiquent avec le secrétariat du Centre, et aidera à exécuter des activités, le cas échéant.

12. Le Groupe restreint du Centre, composé de représentants d'institutions chefs de file s'intéressant aux questions relatives à l'eau, accomplira les tâches suivantes:

a) Élaboration, évaluation et mise à jour, en accord avec les secrétariats du Centre et de la CEE, des stratégies et plans de travail futurs du Centre, en vue de leur examen par la Réunion des Parties et d'autres organes subsidiaires, le cas échéant;

b) Choix des activités et appui à leur exécution, notamment par la collecte de fonds, selon les besoins. La composition du Groupe restreint doit être établie en fonction des compétences requises pour les activités prévues dans le plan de travail respectif.

13. Le secrétariat du Centre prendra l'initiative de concevoir et de mener les activités énoncées dans le plan de travail du Centre.

## V. RESSOURCES

14. Le secrétariat du Centre demeurera dans les locaux de l'Institut slovaque d'hydrométéorologie, à Bratislava, jusqu'en novembre 2012. Le Centre utilisera les ressources de l'Institut en fonction des besoins liés à ses activités. La Slovaquie fournira les ressources financières et humaines requises, ainsi que des moyens techniques, afin d'assurer le fonctionnement harmonieux et efficace du Centre.

15. L'appui financier aux activités du Centre devrait provenir des sources ci-après: a) le budget de l'Institut slovaque d'hydrométéorologie; et b) le budget du Ministère slovaque des affaires étrangères (les sous-régions prioritaires sont le Caucase, l'Asie centrale et l'Europe du Sud-Est). Il est également prévu que le Centre sollicite la Commission européenne et d'autres donateurs en fonction de ses besoins.

## **Annexe II**

### **PLAN DE TRAVAIL DU CENTRE INTERNATIONAL D'ÉVALUATION DE L'EAU POUR LA PÉRIODE 2010-2012**

1. Le plan de travail proposé comprend des activités auxquelles le Centre participera ou qu'il dirigera. Dans la liste correspondante figurent des activités déjà incluses dans le programme de travail pour 2007-2009, adopté par la Réunion des Parties à sa quatrième session (Bonn (Allemagne), 20-22 novembre 2006), et des propositions supplémentaires.
2. L'exécution du plan de travail dépendra de l'engagement des pays et institutions partenaires et de la disponibilité de ressources pour les activités prévues.

#### **A. ACTIVITÉS**

##### **1. Projets**

##### **1.1 Nouveaux projets pilotes visant les cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières**

3. De nouveaux projets pilotes seront conçus pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale, ainsi que pour l'Europe du Sud-Est, notamment dans le cadre des préparatifs à la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières. Compte tenu du besoin de considérer la surveillance et l'évaluation dans le cadre plus large de la gestion intégrée des ressources en eau, il est également nécessaire d'élargir l'orientation initiale sur un programme pilote de surveillance et d'évaluation. De plus, les projets pilotes devraient, dans la mesure du possible, concerner le bassin dans son ensemble, plutôt qu'un élément particulier de ce dernier, tel qu'un cours d'eau, un lac ou une eau souterraine. Le champ et les objectifs pour les nouveaux projets pilotes devraient être fixés en fonction des différentes activités menées au titre de la Convention.
4. Le programme de projets pilotes portera en particulier sur trois grands domaines<sup>1</sup>:

---

<sup>1</sup> On trouvera dans le document ECE/MP.WAT/2009/5 des informations plus détaillées sur les objectifs, l'orientation et d'autres questions relatives aux projets pilotes.



- a) L'adaptation aux changements climatiques dans un contexte transfrontière, notamment la gestion des crues et de la sécheresse;
  - b) La surveillance et l'évaluation conjointes des eaux transfrontières, notamment la gestion des données et les échanges d'informations;
  - c) La mise en place du paiement des services rendus par les écosystèmes, pour favoriser une gestion intégrée des ressources en eau.
5. Le Centre et les partenaires intéressés apporteront leur concours à l'élaboration et à l'exécution des projets, ainsi qu'à la collecte de fonds pour ceux-ci.

## **1.2 Projets en cours menés par d'autres organismes**

6. Afin de favoriser les synergies et les échanges mutuellement bénéfiques entre les différents projets menés à l'appui de la mise en œuvre de la Convention, le Centre facilitera l'établissement de liens entre les initiatives les plus pertinentes sur les eaux transfrontières dans la région de la CEE.

## **2. Deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières**

7. Le Centre contribuera à la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières en étroite coopération avec le Partenariat mondial pour l'eau – Europe centrale et orientale et d'autres partenaires. Cette contribution se traduira par les initiatives suivantes:
- a) appui à l'achèvement des fiches et coordination des contributions portant sur les eaux partagées par les pays de l'Union européenne; b) facilitation de la communication avec les experts; c) aide à l'établissement des contributions sur le fond; et d) organisation ou participation à l'organisation de réunions, notamment une réunion sous-régionale à l'intention des pays non membres de l'Union européenne en Europe orientale et des pays voisins membres de l'Union, et une autre réunion sous-régionale à l'intention des pays membres de l'Union et des autres pays en Europe occidentale.

### **3. Partage de données d'expérience et renforcement des capacités**

#### **3.1 Stages de formation**

8. Le Centre facilitera l'organisation de stages de formation thématiques visant à répondre aux besoins des différents pays. Au cours de ces stages, l'accent devrait être mis sur l'application des directives établies au titre de la Convention.

#### **3.2 Site Web**

9. Il est prévu de rendre le site Web du Centre plus interactif en ouvrant un forum d'échange de connaissances, de renseignements et d'avis.

10. Afin d'améliorer la diffusion de l'information sur la Convention par l'intermédiaire du site Web, tout en rendant compte des progrès accomplis dans l'application de la Directive-cadre de l'Union européenne sur l'eau<sup>2</sup>, un certain nombre de références et de documents seront mis à disposition sur le site.

11. S'appuyant sur l'expérience acquise en 2009 durant le premier cycle d'élaboration de plans de gestion pour les bassins hydrographiques dans les pays membres de l'Union européenne, conformément à la Directive-cadre ci-dessus, le Centre appuiera les initiatives ci-après:

a) L'échange d'informations entre les pays membres, notamment dans plusieurs domaines complexes tels que l'étalonnage comparatif, l'évaluation de l'eau, les exceptions et les substances prioritaires;

b) L'échange de données d'expérience relatives à l'application de la Directive-cadre de l'Union européenne sur les risques d'inondation<sup>3</sup> et à la gestion de la sécheresse;

---

<sup>2</sup> Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

<sup>3</sup> Directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

c) La prise en compte des lacunes relatives aux changements climatiques dans les plans de gestion des cours d'eau;

d) La diffusion de données d'expérience relatives à l'application de la Directive-cadre de l'Union européenne sur l'eau dans les pays en transition économique, notamment les pays partageant le bassin du Danube et les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est.

### **3.3 Bulletin d'information**

12. Il est proposé de publier périodiquement un bulletin d'information électronique.

## **B. RESSOURCES**

13. En tant qu'entité faisant officiellement partie de l'Institut slovaque d'hydrométéorologie, le Centre mène ses activités sous la supervision du Directeur général de l'Institut. L'Institut emploie quelque 500 personnes qui s'intéressent à presque tous les domaines d'activité du Centre. Celui-ci utilisera les ressources de l'Institut aux fins de ses activités, selon ses besoins.

14. Chaque année (depuis 2008), des fonds sont alloués par le Gouvernement slovaque pour couvrir les dépenses de personnel, les dépenses de bureau et les dépenses afférentes au cofinancement des activités du Centre.

### **1. Personnel**

15. Secrétariat permanent (à temps partiel, soit 80 %):

a) Directeur: M. Boris Minarik;

b) Directeur adjoint: M<sup>me</sup> Andrea Majovska;

c) Communication et administration: M<sup>mes</sup> Marta Palkova et Anna Klinovska;

d) Directeur financier: M<sup>me</sup> Gabriela Mokranova.

16. Experts permanents (à temps partiel, en fonction des activités):

- a) Gestion intégrée: M. Jan Kucharcik;
- b) Coopération avec les autres organismes internationaux: M<sup>me</sup> Maria Mirtova;
- c) Hydrologie: M<sup>me</sup> Jana Poorova;
- d) Surveillance et évaluation des eaux de surface: M<sup>me</sup> Lea Mrafkova;
- e) Surveillance et évaluation des eaux souterraines: M. Eugen Kullman;
- f) Hydrologie opérationnelle et protection contre les crues: M<sup>me</sup> Danica Leskova;
- g) Systèmes d'information et SIG<sup>4</sup>: M. Ivan Frano;
- h) Bases de données: M<sup>me</sup> Daniela Durkovicova.

17. Autres experts: Des groupes de travail thématiques, comprenant également des experts d'autres domaines, seront constitués en fonction des activités.

## **2. Informatique**

18. Le système informatique de l'Institut comprend plusieurs serveurs Web et quelque 500 ordinateurs individuels connectés en réseau local. Il permet de traiter et de filtrer les données sur la surveillance et l'évaluation des eaux et de l'air en Slovaquie. Les données reçues proviennent des stations hydrologiques et météorologiques nationales et des divers réseaux d'observation par satellite, par radar et par d'autres moyens. En outre, une coopération avec d'autres pays et organismes internationaux est en cours d'établissement.

-----

---

<sup>4</sup> Systèmes d'information géographique.